

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

L'EQUATEUR

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		Observations
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC*/	
22.09.02.11	Rhum de canne	160 %	10 % */	
22.09.03.05	Boissons spiritueuses (crèmes)	80 %	10 % */	
40.02.02.01	Caoutchouc synthétique du type polybutadiène-styrène (SBR)	10 %	20 % */	
40.02.02.02	Caoutchouc synthétique du type POLIBUTADIENE (BR)	10 %	20 % */	
56.01.03.00	Polyesters (fibres synthétiques)	15 %	20 % */	
85.01.90.00	Parties et pièces détachées de moteurs, machines génératrices et transformateurs	15 %	40 % */	

*/ Réduction (marge) exprimée en pourcentage des droits de douane en vigueur.

Délégation de l'EQUATEUR